Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217605419-20261013-DELIB2026000060-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 13 octobre 2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	19

Date de la convocation : 7 octobre 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le 13 octobre à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :
Madame Claire BEAUFILZ, Madame Claude BOULIER, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Antoine DELESTRE, Monsieur Arnaud DESANNAUX, Madame Sylviane DEVILLERS, Madame Annick KOECHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Jérôme LEFEBVRE, Monsieur Olivier ORIENT, Monsieur Philippe MACÉ, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Géradine SAHUT, Madame Sandrine SAMSON et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés :
Madame Marion AUBRY a donné pouvoir à Madame Géraldine SAHUT, Monsieur Daniel CALTOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Rémy JAMES a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHÉRAT.

Secrétaire de séance :
Madame Annick KOECHLER a été nommée secrétaire de séance.

2026.060 COMMUNAUTE DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN : ADHESION AU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS VERTS

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin exerce la compétence « protection de l'environnement – déchets » à l'échelle des 64 communes membres, directement s'agissant de la collecte, et par adhésion au SMEDAR s'agissant du traitement.

Concernant la collecte des déchets verts, un service en porte à porte est assuré pour les usagers des seules communes ayant choisi cette prestation. Les fréquences varient de une fois la semaine (C1) à une fois toutes les deux semaines (C0,5), suivant le choix de chaque commune.

Le marché actuel, confié à la société COVED, arrive à échéance le 31 mars 2027. La CCICV souhaite engager, dès à présent, la procédure de renouvellement de ce marché, afin de garantir la continuité du service auprès des usagers.

Une simulation du financement de cette prestation, payée par une fraction supplémentaire de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) établie en fonction du niveau de service a été transmise à la commune. Cette simulation est établie sur les hypothèses des coûts de services connus (prix du marché actuel et bases fiscales 2026) et donc susceptible d'évoluer à l'avenir.

Pour la commune de Roumare :

Base fiscale TF	Impact passage C0,5	Impact passage C1	Nbr de ménages fiscaux	Impact moyen par ménage C0,5	Impact moyen ménage C1
1 542 758,00 €	23 141,37 €	46 282,74 €	784	29,52 €	59,03€

La CCICV souhaite recueillir la position de la commune pour la période 2027/2030.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 4 voix contre :

- **Refuse l'adhésion de la commune au service de collecte des déchets verts proposé par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin;**

- **Décide d'étudier la faisabilité d'un service de collecte des déchets verts organisé par la commune.**

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance, Annick KOECHLER

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

MAIRIE DE ROUM
76480

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.